

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-0991**

commune (s) : Lyon 2°

objet : 34-36, rue Casimir Périer - Marché d'intérêt national - Déconstruction sélective - Démolition des bâtiments - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-0991**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **34-36, rue Casimir Périer - Marché d'intérêt national - Déconstruction sélective - Démolition des bâtiments - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0747 en date du 30 mars 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de déconstruction sélective-démolition des bâtiments du marché d'intérêt national (MIN) gare Lyon-Perrache situé au 34-36, rue Casimir Perier à Lyon 2°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 12 juin 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Perrier - Soterly - Beylat - Millot pour un montant de 1 149 965 € HT, soit 1 375 358,14 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la déconstruction sélective-démolition des bâtiments du marché d'intérêt national (MIN) gare Lyon-Perrache situé au 34-36, rue Casimir Perier à Lyon 2° et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Perrier - Soterly - Beylat - Millot pour un montant de 1 149 965 € HT, soit 1 375 358,14 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - opération n° 1591.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.